



## Renseignements sur certaines pratiques trading

Par **jero**, le **06/12/2013** à **21:10**

jehancart@xilan.fr

Je suis harcelé depuis le 3/12/13 par téléphone par une société de trading en ligne (interactive option), représenté par un certain Cédric Dxxxxxxx se déclarant avocat d'interactive option appelant d'Angleterre (00.44.20.37.28.54)

On m'accuse de diffamation pour avoir porté à leur encontre des propos très défavorables sur cette société sur la communauté forexagone.

Aux alentours du 20/8/13, je me suis laissé tenté par le site de trading en ligne interactiveoption. Pour effectuer un dépôt de 500€. La transaction devant se faire par Carte Bancaire, comme je possédais une maestro, celle ci n'a pas pu se réaliser. Le conseiller m'a demandé de lui fournir mes n° de carte bancaire, ce que j'ai naïvement effectué. La transaction n'a pas pu aboutir encore. On m'a alors demandé de faire un virement sur une banque lettonne (Riutumu Bank). J'ai effectué le virement qui heureusement n'a pas abouti suite à une erreur de ma banque (crédit agricole).

M'étant entre temps ravisé sur ces pratiques que j'estimais dangereuses, je me suis inscrit sur une communauté de trading (forexagone) invitant par des messages à bannir cette plate forme.

Voici que les 3 et 4 décembre 2013, j'ai reçu à mon domicile les appels de Mr Dxxxxxxx par 4 fois qui envisage de me poursuivre pour diffamation envers interactiveoption (celui ci affirme m'avoir localisé grâce à l'adresse IP de mon ordinateur).

Hier 3/12/2013, celui ci m'a adressé des menaces de poursuites si je n'effaçais pas les

messages et commentaires que j'ai faits sur le site forexagone.

Je ne peux effacer les messages publiés sur le site, procédure difficile, sinon impossible selon les responsables du site.

Aujourd'hui 4/12/2013, mon épouse à encore reçu les menaces de l'avocat d'interactive option, selon lesquelles ils ont engagé une procédure à mon encontre (huissiers, etc...)

Par ailleurs, j'avais expédié courant août 2013 une lettre recommandée accusé de réception au bureau de représentation d'interactiveoption qui m'est revenue : n'habite pas à l'adresse indiquée. Ils s'agissait du virement de 500 € dont je voulais savoir le devenir.

Quelles suites donner à ces faits ?

Par **moisse**, le **07/12/2013** à **10:00**

Bonjour,

[citation]M'étant entre temps ravisé sur ces pratiques que j'estimais dangereuses, je me suis inscrit sur une communauté de trading (forexagone) invitant par des messages à bannir cette plate forme.

[/citation]

Sur la foi de votre exposé le délit de diffamation parait constitué.

On ne sait pas exactement ce que vous avez écrit ni les preuves dont vous disposez pour appuyer vos propos, et c'est pourtant ce qui importe.

[citation]Ils s'agissait du virement de 500 € dont je voulais savoir le devenir.

[/citation]

Vous dites vous-même que ce virement n'a pas été effectué (suite à une erreur providentielle de votre banque).

Si vous annulez l'instruction donnée à votre banque, je ne vois pas quel "devenir" vous évoquez.

[citation]Je ne peux effacer les messages publiés sur le site, procédure difficile, sinon impossible selon les responsables du site. [/citation]

Cela parait vu d'ici impossible pour vous certes, mais parfaitement réalisable pour les administrateurs du site en question.